

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

**Madame Stéphanie BARBATO et Monsieur Simon PLENET, Conseillers départementaux du canton d'ANNONAY 2, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 3 octobre 2016 :**

Dans le cadre des aides du Conseil Départemental en matière d'éducation, un prêt d'honneur de 1 000 € est attribué à un étudiant du canton.

Au titre du soutien aux projets pédagogiques des collèges, une subvention globale de 7 000 € sera reversée aux collèges La Lombardière et Les Perrières.

Dans le cadre du dispositif « Collège et spectacle vivant », une subvention globale de 7 800 € est attribuée aux collèges La Lombardière et Les Perrières.

Au titre du dispositif d'intervention auprès des structures culturelles, l'association Radio Pirailons à Annonay recevra une subvention de 1 500 €.

Au titre du fonctionnement des sociétés musicales, une subvention totale de 4 148 € sera répartie entre les associations suivantes :

- Batterie Fanfare à Annonay
- Ensemble Harmonique à Annonay
- Les coquelicots Refocaliens à Roiffieux
- Orchestre d'Harmonie Saint Cécile à Vanosc
- L'Espérance à Vernosc les Annonay
- Batterie vocançoise à Vocance

Pour l'aide à l'acquisition de matériels, une subvention globale de 3 193,50 € sera répartie entre l'Ensemble Harmonique, Les coquelicots Refocaliens, l'Orchestre d'Harmonie Saint Cécile et la Batterie vocançoise.